

# Sécurité dans les bus scolaires, à revoir ?

**Pas de ceintures de sécurité, ni de gilets fluo : le transport scolaire devrait être réformé. C'est l'avis d'une députée MR, qui expose ses pistes.**

● Céline DEMELENNE

En Wallonie, 25 000 enfants se rendent à l'école en bus scolaire, de manière quotidienne. Ces véhicules, mis en place par la Région wallonne, emprunteraient 939 circuits.

Le décret qui régit cette matière date d'avril 2004. Le problème, c'est que la législation qui lui est applicable n'a jamais été adaptée, malgré les difficultés rencontrées par les usagers et les professionnels du secteur. C'est du moins le constat de la députée MR Valérie De Bue, qui émet une proposition de résolution dans le but d'améliorer ces conditions de transport. « J'interroge régulièrement le ministre Di Antonio sur la sécurité dans le transport scolaire, car il y a des actions qui doivent être réalisées pour protéger les enfants », explique-t-elle.

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon faisait part de sa volonté d'améliorer ce service. S'il ne s'agit pas d'incriminer ce domaine d'activité, certains aspects devraient,

selon Valérie De Bue, être revus en profondeur.

**1. Sécurité** « Je pense notamment au fait que l'obligation du port de la ceinture de sécurité ne se trouve toujours pas dans le cahier des charges. » Dans le même ordre d'idées, la députée note l'absence de gilets fluorescents pour protéger les enfants et leurs accompagnateurs en cas d'arrêt le long de la route.

Quel coût pour ce type de mesure ? « Je sais que le gouvernement est soumis à des contraintes budgétaires.

Mais des gilets fluorescents, cela me semble élémentaire. D'autant que ça ne coûte pas cher ! J'organise chaque année le brevet du cycliste dans ma commune (NDLR : Nivelles, où Valérie De Bue est échevine), et ça ne pose pas problème. Avec le budget dont dispose la Région wallonne, cette dépense ne me semble pas exorbitante. »

**2. Formation des accompagnateurs** La plupart des enfants qui empruntent ces bus sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé – 60 % contre 40 % dans l'enseignement ordinaire, selon les chiffres du groupe TEC – « avec des soucis de santé qui nécessitent une attention particulière ». Or, les conducteurs ne bénéficient pas de formation spécifique, adaptée à ce pu-

blic. « Plusieurs angles pourraient être abordés, comme la gestion des conflits ou les mesures de sécurité. » Quant aux accompagnateurs, ils ne sont pas systématiquement

formés. « Seuls les accompagnateurs qui ont un contrat à durée indéterminée bénéficient de formations. »

**3. Élèves fantômes** Ils ne se rendent pas à l'école en bus scolaire, mais représentent tout de même 13 % des élèves censés bénéficier de ce service. Avec un coût non négligeable pour la collectivité. Il s'agit, là aussi, d'un aspect que Valérie De Bue souhaite mettre en évidence. « Je compte bien revenir sur ces mesures assez vite, pour Pâques en tout cas. L'idée étant qu'il y ait des améliorations d'ici 2018. » ■

## Une responsabilité partagée

La sécurité, et notamment le port obligatoire de la ceinture de sécurité, constitue l'une des lignes directrices de la proposition de résolution de la députée MR. Du côté des TEC, on se dit tout à fait enclin à suivre cette voie. « Notre volonté est d'aller progressivement dans ce sens, dès 2018, précise Stéphane Thiery,

directeur marketing et mobilité, et porte-parole du groupe TEC. L'objectif est d'équiper 10 % du parc chaque année, donc 100 bus par an. Pour que tous les bus soient dotés de ceintures de sécurité, il faudra donc attendre 10 ans. »

Cette proposition est également soutenue par l'IBSR (Institut belge pour la sécurité

routière), avec quelques nuances. « Le port de la ceinture de sécurité est un plus indéniable. Cela dit, les bus scolaires n'empruntent pas les routes dangereuses, et leur vitesse est limitée », indique Benoit Godart, porte-parole.

Ensuite, cette responsabilité est aussi celle des parents, qui doivent sensibiliser leurs en-

fants à cette problématique. Et faire leur part du travail. « On peut privilégier des vestes et des cartables avec des bandes réfléchissantes, ou inciter son enfant à porter des couleurs vives. C'est une responsabilité partagée. » ■ C.D.